

Changements apportés au régime public d'assurance médicaments du Yukon

Le gouvernement du Yukon a récemment annoncé des changements touchant son régime public d'assurance médicaments, dans le cadre du nouveau régime national d'assurance médicaments.

Ce que cela signifie pour vous :

Si vous résidez au Yukon

- À compter du 15 avril 2026, le territoire offrira une couverture publique gratuite ou à faible coût pour divers contraceptifs et médicaments contre le diabète.

Ce à quoi vous pouvez vous attendre

- Votre pharmacienne ou pharmacien devrait traiter les demandes de remboursement de ces médicaments au titre du régime national d'assurance médicaments du Yukon en premier. Tout solde pourrait ensuite être réclamé auprès de votre régime de garanties collectives. N'hésitez pas à mentionner cette façon de faire si on ne vous la suggère pas d'emblée. Mis à part cette mesure que vous devrez peut-être prendre pour vous assurer que vos médicaments sont correctement couverts, tout devrait se passer comme à l'habitude pour vous à la pharmacie.
- Pour certains médicaments, vous devez terminer le processus d'autorisation spéciale avant que la couverture au titre du régime national d'assurance médicaments du Yukon ne commence. Pour en savoir plus sur ce processus, communiquez avec la personne qui vous a prescrit le médicament.
- La couverture actuelle offerte par votre régime de garanties collectives ne change pas pour les médicaments et frais qui ne sont pas couverts par le régime provincial d'assurance médicaments du Yukon.

Des questions?

Pour obtenir des précisions, vous pouvez communiquer avec le bureau gouvernemental du Yukon :
Téléphone : 867-667-5403, ou numéro sans frais : 1-800-661-0408.



Sun Life

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. 0426